

Candidats / Équipes

Le concours est ouvert aux **étudiants de niveau L3 ou au-delà***, inscrits pour l'année universitaire 2008/2009 ou 2009/2010 dans une école française d'architecture, de design, d'art, du paysage, ou dans une école d'ingénieurs. En cas d'inscription en équipe, l'un des membres de l'équipe au minimum, le mandataire, doit correspondre à ces critères. Aucune limite d'âge n'est fixée.

**spécifications des conditions d'admission : 3^e année (licence) ou équivalence.*

Inscription

Les candidats peuvent concourir librement ou dans le cadre de l'enseignement qu'ils suivent. Si le projet est fait dans le cadre des études, les étudiants se présentent en leurs noms en mentionnant le nom de l'école, des enseignants responsables, le cycle et l'intitulé du cours. Chaque équipe désigne un mandataire qui correspond aux critères mentionnés au paragraphe précédent.

Étape 1 - Inscription en ligne

Les inscriptions individuelles ou par équipe s'effectuent uniquement en ligne sur le site www.minimaousse.citechaillot.fr **avant le jeudi 17 décembre 2009 à 16h.**

Étape 2 - Envoi par courrier de justificatifs

Une impression sur papier du récapitulatif de l'enregistrement de l'inscription en ligne ainsi qu'une photocopie de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité du mandataire de l'équipe (de l'année 2008/2009 ou 2009/2010) devront parvenir au secrétariat du concours impérativement **le jeudi 17 décembre 2009 au plus tard** (cachet de la poste faisant foi). À la réception de ces deux éléments, le secrétariat du concours confirmera l'inscription en adressant par courriel au mandataire **une attestation d'inscription attribuant un URL, un mot de passe et un cartouche prêt à imprimer comportant un numéro d'anonymat.**

Étape 3 - Paiement

Le paiement se fera sur une zone sécurisée du site. Le coût de l'inscription est fixé à 15 € par équipe (que cette équipe soit composée d'une ou de plusieurs personnes). Cette somme ne donnera pas lieu à un remboursement si le ou les candidats ne rendent finalement pas de projet.

Déroulé du concours

Le concours *Mini maousse 4* se déroule en deux phases.

- Phase 1, la présélection (rendu sur planches) : une commission d'experts sélectionnera les projets habilités à poursuivre le concours.
- Phase 2, le grand jury (rendu sur maquettes) : les candidats retenus pour la phase 2 devront impérativement transmettre les éléments supplémentaires requis.

Phase 1 - La présélection

Pour la phase 1 du concours, chaque équipe ou candidat devra fournir :

- 1 panneau **rigide** de 84 cm x 84 cm comportant tous les éléments utiles à la compréhension du projet : pièces graphiques (plans, coupes, croquis, détails), textes et visuels (images 3d ou photos de maquettes) ;
- 1 cahier format A4 devant compléter et rendre compte de la démarche du projet (15 pages maximum) :

Les 3 premières pages de ce cahier seront composées des fiches suivantes :

- 1 fiche de synthèse du projet comportant le titre, la description du projet (400 signes maximum) et un visuel ;
- 1 fiche des scénarios de l'usage (avec visuel et texte) ;
- 1 fiche fournissant des informations techniques et mécaniques (assemblages, descriptifs matériaux, montage, etc.)

- 1 cédérom (MAC ou PC) contenant :

- 1 panneau de rendu (format .pdf, résolution 300 dpi) ;
- 5 visuels (format .tiff, résolution 300 dpi, +/- A4) ;
- 1 fiche de synthèse (format .pdf, résolution 300 dpi) ;
- 1 fichier Word (.doc ou .rtf) avec le titre et la description du projet (400 signes maximum).

Tous ces éléments devront comporter le cartouche avec le numéro d'anonymat prêt à imprimer reçu par les équipes.

- ATTENTION !

- Tout dossier incomplet sera éliminé.
- Le contenu du cédérom devra également faire l'objet d'un dépôt sur le site www.minimaousse.citechailot.fr grâce à l'URL et au mot de passe attribué lors de l'inscription. **Le manquement à ce dépôt sera éliminatoire.**
- L'ensemble de ces éléments devra être conditionné proprement. **Aucune réclamation en cas de colis endommagé ne pourra être envisagée.**

Phase 2 - Le grand jury

Les équipes sélectionnées devront obligatoirement produire pour la phase 2, sous peine de rejet de leur candidature :

- une maquette du projet à l'échelle 1/20. Chaque maquette devra avoir un conditionnement pour le transport (caisse solide) et être suffisamment solide pour pouvoir être exposée à plusieurs reprises ;
- si nécessaire, le cahier A4 mis à jour par de nouveaux éléments du projet ;
- le formulaire d'autorisation de publication (cession de droits d'auteur) dûment complété.

RAPPEL : tout dossier incomplet sera éliminé.

Tous ces éléments devront comporter le cartouche avec le numéro d'anonymat prêt à imprimer reçu par les équipes.

Identification et anonymat

La présentation des panneaux et maquettes aux experts et au jury est anonyme.

Pour garantir cet anonymat dans le jugement du concours, les auteurs ne signeront pas leurs projets mais apposeront le cartouche incluant le numéro d'anonymat qui leur a été envoyé par courriel lors de la confirmation de leur inscription : **en haut à droite du panneau**, sur le support de la maquette (visible pour le jury) et **sur chaque face de sa boîte**, en haut à droite de la fiche de synthèse, **sur le cédérom et sa boîte**, et en haut à droite de la couverture du cahier.

Réception des projets

Pour la phase 1, les projets (panneau, dossiers...) devront être réceptionnés au plus tard le **mardi 2 février 2010*** à la Cité de l'architecture & du patrimoine (adresse indiquée sur le site Internet). Cette date sera confirmée par courriel aux mandataires des équipes.

La procédure de dépôt en ligne du contenu du cédérom sera obligatoirement effectuée au plus tard à cette date.

Les candidats retenus pour la phase 2 seront informés par courriel entre le **jeudi 11 février et le jeudi 18 février 2010***. Une liste des candidats retenus figurera également sur le site Internet du concours.

Pour la phase 2, les projets (maquette, mises à jour des documents...) devront être réceptionnés au plus tard le **mardi 23 mars 2010*** à la Cité de l'architecture & du patrimoine (adresse indiquée sur le site Internet). Cette date sera confirmée par courriel aux mandataires des équipes concernées.

**Dates sous réserve de modification*

Spécifications

Les expéditions des documents et des maquettes sont à la charge des candidats et sous leur responsabilité. Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus pour responsables du dépassement du délai de remise des projets ; ils déclinent toute responsabilité quant à la perte ou à la détérioration des documents et maquettes envoyés.

Seront exclus de la procédure de jugement les dossiers incomplets ou ne remplissant pas toutes les conditions, les maquettes peu soignées ou endommagées, et les dossiers arrivés hors délai.

Les sélections du jury

Les résultats et les différentes étapes du concours seront présentés à la presse et sur le site www.minimaousse.citechailot.fr

Phase 1 - La présélection

Une commission d'experts invités retiendra 100 projets au maximum. Les projets présélectionnés feront l'objet d'une valorisation sur le site Internet

www.minimaousse.citechailot.fr, dans l'exposition et dans le catalogue, seulement à la fin des sélections (après la phase 2).

Phase 2 - Le grand jury

Le grand jury désignera 5 projets lauréats au maximum. Des « mentions » et des « coups de cœur » pourront également être attribués. Seuls les lauréats auront l'opportunité de réaliser le prototype à l'échelle 1 de leur projet dans le cadre d'un *workshop* à l'École supérieure du bois à Nantes.

Tous les projets sélectionnés et primés par le grand jury feront l'objet d'une valorisation par le biais du site Internet du concours, d'une exposition et d'une publication.

Composition du grand jury

(sous réserve de changements)

Personnalités invitées :

Marcel Rufo, pédopsychiatre, chef du service de pédopsychiatrie à l'hôpital Sainte-Marguerite, président du jury ; Michel Bertreux, architecte, Tetrarc ; Patrick Blondeau directeur du Pôle enfants du Choletais ; Michel Bouisson, chargé des aides à la création et des relations écoles, Valorisation de l'innovation dans l'ameublement (VIA) ; Isis-Colombe Combréas, directrice de la publication et de la rédaction de *Milk Magazine* ; Frédéric Michel Dales, directeur de DJECO ; Maryse Damiens, journaliste, *Enfant Magazine* ; Gilles de Bure, auteur ; Florence Doléac, designer ; Elsa Francès, directrice de la Cité du design de Saint-Étienne ; Chantal Hamaide, directrice de la rédaction de *Intramuros* ; Éric Justman, directeur de la rédaction de *EcologiK* ; Alain Richert, paysagiste ; Alexander Von Vegesack, directeur du Vitra Design Museum.

Des représentants des institutions partenaires ou organisatrices (Cité de l'architecture & du patrimoine, DAPA, DAP, École supérieure du bois à Nantes) compléteront ce jury.

Critères de jugement

Les critères de sélection retenus par la commission d'experts puis par le grand jury intégreront notamment :

- la pertinence de la problématique posée par les candidats par rapport au thème de la microarchitecture et au sujet de Mini maousse 4 ;
- l'originalité, la fantaisie, et la poésie des projets ;
- la réflexion sur les nouveaux usages et modes de vie ;
- l'intelligence de l'agencement spatial ;
- l'intelligence constructive ;
- la faisabilité, les projets devant être construits par les lauréats lors d'un *workshop* de deux semaines à l'École supérieure du bois à Nantes et ensuite être transportés pour être exposés (hors convoi exceptionnel) ;
- la qualité d'expression et de réalisation des rendus (panneau et maquette).

Le jury est souverain dans son choix.

La réalisation du projet de microarchitecture à l'échelle 1

Les lauréats réaliseront leurs projets à l'échelle 1 à l'École supérieure du bois à Nantes. L'École supérieure du bois à Nantes mettra ses locaux et ses moyens techniques à la disposition des équipes lauréates désignées par le grand jury. Le *workshop* se déroulera en deux sessions.

- *Atelier d'étude de faisabilité* (mai 2010*) : établissement du projet d'exécution, choix des matériaux, définition de la mise en œuvre et du budget.
- *Atelier de réalisation* à l'École supérieure du bois à Nantes (juillet 2010*) : construction des prototypes par les lauréats.

Les lauréats devront obligatoirement se rendre disponibles pour ces deux sessions d'atelier.

Une aide technique et en matériaux leur sera apportée par l'École supérieure du bois à Nantes et par la Cité de l'architecture & du patrimoine, dans la limite d'un budget précisé ultérieurement.

**Les dates exactes seront précisées ultérieurement par la Cité.*

Partenariat

Les équipes sont libres de trouver elles-mêmes des partenaires qui les parrainent. L'École supérieure du bois à Nantes et la Cité de l'architecture et du patrimoine assisteront les lauréats pour la recherche de partenaires (industriels ou autres...) pouvant les aider dans la réalisation de leurs prototypes.

Avis de concours

Le concours est annoncé par voie de presse, sur Internet et par l'intermédiaire des écoles concernées.

Le règlement du concours et les informations pratiques pour y participer figurent sur la brochure disponible au secrétariat du concours ainsi que sur www.minimaousse.citechailot.fr

Annonce des résultats

Les résultats seront rendus publics sur le site Internet du concours.

Les équipes lauréates et/ou sélectionnées seront avisées par courriel à l'adresse du mandataire désigné.

Restitution des projets

Aucune restitution n'est prévue entre les deux phases du concours.

Seuls les projets présélectionnés pour la phase 2 (maquettes, panneaux, dossiers) seront remis à la disposition des candidats à une date qui leur sera indiquée ultérieurement.

La commission du concours se réserve la possibilité de conserver certains projets en vue d'expositions pendant une durée d'environ un an.

Acceptation du règlement

Le fait de participer au concours implique l'acceptation de l'ensemble des termes du présent règlement.

Les candidats acceptent les règles des deux phases du concours et, s'ils sont lauréats, s'engagent à participer à l'intégralité du *workshop* (atelier d'étude de faisabilité et atelier de réalisation), aux dates prévisionnelles qui leur seront précisées en temps utile.

De plus, les candidats acceptent l'utilisation libre de droits de leurs projets pour toute promotion et communication relative à l'opération *Mini maousse 4* et une pleine collaboration avec la Cité de l'architecture & du patrimoine pour en faciliter la promotion.

Propriété des projets

Les équipes gardent la propriété intellectuelle de leurs créations.

Les projets peuvent faire l'objet, si les candidats le souhaitent, d'un dépôt destiné à les protéger.

La commission du concours suggère aux candidats de déposer une enveloppe Soleau pour prendre date et protéger leurs créations. L'enveloppe Soleau ne donne pas d'exclusivité mais prouve qu'à une date déterminée son détenteur a créé un produit nouveau.

Cette procédure autorise les candidats à poursuivre l'exploitation de leurs créations, même si un brevet est déposé postérieurement par un tiers sur le même sujet.

Organisme assurant cette protection : Institut national de la propriété industrielle (INPI)
www.inpi.fr

Les prototypes réalisés seront la propriété des organisateurs (Cité de l'architecture & du patrimoine et École supérieure du bois à Nantes).

Les équipes seront libres d'exploiter leurs projets avec les entreprises et les organismes de leur choix, elles devront simplement en aviser la commission du concours.

Les organisateurs se réservent le droit d'exposition, de publication, et de diffusion des documents fournis par les candidats dans le respect de la loi en vigueur sur les droits d'auteurs.

Contacts

Secrétariat du concours Mini maousse
Cité de l'architecture & du patrimoine / Institut français d'architecture
Palais de Chaillot
1, place du Trocadéro, 75116 Paris
tél : 01 58 51 52 00

courriel : minimaousse@citechailot.fr

Toutes les infos sur :
www.minimaousse.citechailot.fr